



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1428C0020

Dossier AAUC/CTC N°: 13086

Maître d'ouvrage - raison sociale	SAVELLI Fortune - U CAMPAGNOLU
<i>Adresse</i>	U VICCHIARELLU 20226 PALASCA
<i>CODE NAF</i>	0145Z
<i>SIRET</i>	41001831100010
<i>Responsable Légal</i>	M. SAVELLI Fortune
Opération	Installation d'un système de production d'eau chaude solaire pour une fromagerie
Lieu de réalisation	OCHIATANA (Haute Corse)
Date prévisionnelle de réalisation	déc-13
CPER 2014-2020	ProDEME (ADEME/CTC)
Dossier instruit par l'AAUC dans le cadre du PO FEDER	non
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non
Instructeurs :	
ADEME : BOLLINI Virginie	AAUC/CTC : MONTI Cyrille
Gestionnaires :	
ADEME : ELORRIAGA Julie	AAUC/CTC :

ADEME		AAUC/CTC	
Date de la demande	09/08/2013	Date de la demande	20/09/2013
Date de réception	31/10/2013	Date de réception de la demande	20/09/2013
Date d'accusé de réception	05/02/2014	Date AR du dossier complet	28/01/2014

Date du Comité de Gestion	
----------------------------------	--

MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Privé
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	Petite
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Non assujetti (TVA non récupérée)
Financement	Autofinancement

CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Régime cadre exempté de notification X63/2008

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

ADEME	Avis favorable. Cette opération répond aux objectifs du PRODEME (fiche 3 : Solaire thermique). Ce projet participera à la politique de développement des énergies renouvelables et permettra d'éviter l'émission un peu plus de 20 tonnes équivalent CO2 chaque année dans l'atmosphère.
AAUC/CTC	Avis favorable, cet investissement permettra de substituer de l'énergie électrique par de l'énergie solaire. A ce titre il participe aussi bien aux objectifs du SRCAE que de la convention PRODEME.

ANNEXE 1 - TECHNIQUE

Décision N°1428C0020

Dossier PRODEME N° 13086

Contexte :	L'exploitant agricole (300 bêtes) souhaite mettre en place des capteurs solaires thermiques afin de réduire sa consommation électrique pour la confection de ses 5 tonnes de fromages annuelles.
-------------------	--

Lieu de réalisation :	OCHIATANA (Haute Corse)
------------------------------	-------------------------

Description technique de l'opération :	<p>Fourniture et pose d'un système de production d'eau chaude sanitaire solaire pour la fromagerie. La surface de capteurs solaires prévue est de 6 m², couplés à un ballon d'eau chaude de 500L.</p> <p>Energie substituée : 2 700 kWh pour 6 m² de capteurs installés</p>
---	---

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO ₂ /an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	2 700	SO	2,07	0,66	0,63
Hypothèses	<p>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO₂, 0,243 tpe, 0,232 tep</p> <p>1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO₂, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes)</p> <p>1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO₂,0,086 tep</p> <p>teqCO₂ : tonne équivalent CO₂; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)</p>				

Contenu du rapport final	<p>Rapport d'exécution Photo de l'installation Fiche technique de l'installation Factures acquittées et justificatifs de paiement</p>
---------------------------------	---

ANNEXE 2 - Annexe Economique

Décision N° 1428C0020
Dossier PRODEME N° 13086

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€TTC)	Dépenses éligibles à justifier (€TTC)
Postes		
6 m ² de capteurs solaires, ballon solaire 500L, régulation	5 745,90	5 745,90
Antigel	64,20	64,20
Raccordement circuit primaire	428,00	428,00
Raccordement circuit sanitaire	214,00	214,00
Câblage régulation sonde et coffret	160,50	160,50
Enlèvement et mise en décharge de l'existant	214,00	214,00
Livraison, pose et mise en service	727,60	727,60
TOTAL	7 554,20	7 554,20

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre du CPER 2014-2020 et plus particulièrement de la convention annuelle 2014 entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME. De plus, cette aide est conforme à l'encadrement communautaire (régime cadre exempté X 63/2008 relatif aux aides pour la protection de l'environnement).

Cette aide ne pourra pas être cumulée avec les Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Le bénéficiaire n'est pas assujetti à la TVA.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette) pour tous les postes

Le coût admissible correspond au surcoût de l'installation solaire (dépenses éligibles à justifier et plafonnées) par rapport à un investissement de référence :

Coût de l'investissement solaire (= dépenses éligibles à justifier) :	7 554,20 €
Plafond des dépenses éligibles : (Les dépenses sont plafonnées à 2000 €/m ² de capteurs)	12 000,00 €
Investissement de référence (ballon électrique de 300L)	643,55 €
► Coût admissible	6 910,65 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

Selon le régime cadre exempté de notification X63/2008, l'aide maximale de l'ADEME et de la CTC au titre du PRODEME est de 65% de ce coût pour une association, soit :

	Coût admissible (assiette €TTC)	Taux de subvention	Aide PRODEME maximale (€)
Eau chaude sanitaire solaire	6 910,65	65%	4 491,92
TOTAL	6 910,65	65%	4 491,92

2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'opération (€TTC)	Dépenses éligibles à justifier (€TTC)	Coût admissible (assiette en €TTC)	Aide CTC (€)
Eau chaude sanitaire solaire	7 554,20	7 554,20	6 910,65	4 491,92
TOTAL	7 554,20	7 554,20	6 910,65	4 491,92

3 - Plan de financement prévisionnel

- Sur les dépenses éligibles à justifier :

CTC	4 491,92 €	59,5%
Bénéficiaire	3 062,28 €	40,5%
<hr/>		
TOTAL	7 554,20 €	100,0%

- Sur le coût admissible :

CTC	4 491,92 €	65,0%
Bénéficiaire	2 418,73 €	35,0%
<hr/>		
TOTAL	6 910,65 €	100,0%